

Presse libre en danger

L'asphyxie progressive de la presse libre par les libéraux/privatiseurs de la Poste donne un exemple des effets dévastateurs d'une logique où la «liberté» de faire du pognon tous azimuts l'emporte sur toute autre considération. Il n'y a pas que les cinglés adeptes du cocktail molotov qui s'en prennent à la liberté d'expression. Les intégristes du libéralisme, plus surnois et efficaces, travaillent, eux, dans la durée.

L'Histoire

L'histoire - on pourrait y mettre un grand « H » - commence dans la période révolutionnaire : la loi du 4 thermidor an IV fait bénéficier la presse d'un tarif postal réduit. Cette façon de favoriser la liberté d'expression a été supprimée sous le Consulat pour être rétablie en 1930 pour «*les journaux, écrits et périodiques publiés dans un but d'intérêt général pour l'instruction, l'éducation et l'information du public*». En 1945, une presse pluraliste est considérée comme la meilleure des protections contre le retour des horreurs qui venaient d'être vécues. Les journaux sont alors choyés : par les institutions qui lui aménagent des conditions très favorables de distribution et par les lecteurs qui n'ont jamais été aussi nombreux à s'y intéresser qu'à cette époque où on comptait 16 millions d'exemplaires, rien que pour la presse quotidienne, pour une population nettement inférieure à celle d'aujourd'hui. Après la Libération, l'idée s'imposait qu'un journal n'est pas une «marchandise» comme une autre et qu'une «entreprise» de presse n'a pas à se soumettre aux lois du profit maximal que dicte le marché.

Tarifs en hausse, libertés en baisse

Aujourd'hui, c'est exactement le contraire : le fric d'abord. L'information et l'éducation ne sont plus qu'un vague prétexte. Toutes les institutions et ceux

qui les dirigent organisent méthodiquement reculs et régressions depuis trois décennies. Des sommités produisent à intervalles réguliers des études et des rapports d'apparence technique, mais d'orientation ultralibérale. Rapports qui précèdent en général des «négociations» où seuls interviennent des gens de pouvoir et d'argent qui, dans un cadre pompeusement qualifié de «tripartite» bidouillent des accords et des protocoles qui s'imposent à tous.

C'est en 1980 qu'une commission tripartite composée de parlementaires, de hauts-fonctionnaires et de représentants de la «grande presse» et présidée par un conseiller d'Etat (Pierre Laurent) a (re)découvert, faussement étonnée, que la majeure partie du coût global de la distribution de la presse vendue par abonnements était supportée par la Poste. Ben oui... Comment pouvait-il en être autrement ? La Poste, service public, s'était fixé comme noble mission, plus de trente ans auparavant, de contribuer à favoriser la libre circulation des idées. Et ce, sans compter, puisque cela faisait partie de son fonctionnement global. Avec les «*accords Laurent*» de 1980, qui ont **chiffré** le taux de prise en charge du coût de la distribution que les éditeurs devaient assumer à l'avenir, le tournant est pris. C'était déjà une mise en cause du rôle de la Poste, un premier pas vers sa privatisation. En 1991, cette dernière devient exploitant «autonome». Ses dirigeants contribuent alors, en 1992, toujours au sein d'une commission tripartite, à l'élaboration d'un protocole prévoyant que les éditeurs devraient acquitter le tiers du coût du transport. La Poste et l'Etat - qui en réalité n'a jamais vraiment assumé - devant chacun payer un autre tiers.

Quatre ans après, ceux d'en haut s'entendent à nouveau pour programmer des reculs. Cela donne «*les accords Galmot*», signés en 1996, une fois de plus sans qu'aucune voix venant de la petite presse libre puisse se faire entendre. Tant et si bien qu'en 2001 la moitié du coût de la distribution est assumée par les éditeurs. C'est devenu insupportable pour de nombreuses revues qui disparaissent, d'autant que simultanément des contraintes matérielles de présentation et de routage de plus en plus compliquées leur sont imposées. En 1997, pour amplifier le massacre, le pouvoir politique - Juppé relayé par Jospin - oblige la CPPAP (dépendant des services du premier ministre) à se montrer plus

Ventes au numéro : vous avez dit «péréquation» ?...

Après la libération, le dispositif d'aide à la diffusion de la presse concernait également les journaux vendus au numéro. Ce sont les NMPP, fondées en 1947, qui étaient chargées d'acheminer les journaux dans tous les points de vente. La loi Bichet, votée à cette époque, garantissait à tous les titres de presse nationale une diffusion équitable grâce à un système de péréquation des coûts. Vous avez dit «péréquation» ?... Un concept bolchévique à faire disparaître : les NMPP sont devenues Presstalis, (propriétaire à 49% du groupe Lagardère) qui a su «moderniser» le secteur en supprimant le principe de péréquation, en instaurant une nouvelle tarification et des conditions d'accès au dispositif de distribution insoutenables pour les plus faibles.

«*Entrés en vigueur depuis octobre 2010, ces nouveaux tarifs plongent l'ensemble de la presse radicale et libertaire dans un gouffre financier qui risque de lui être fatal. Notre journal ne fait pas exception et se trouve dans une situation extrêmement difficile (...)* C'est un enjeu politique décisif qui se joue dans cette réforme : l'existence même de la presse d'information politique. C'est une attaque frontale contre la liberté d'expression et c'est condamner à l'asphyxie économique tout une partie de la presse politique» peut-on lire dans «**Alternative Libertaire**» n° 204 (mars 2011). Depuis, comme nous le signalons dans la présentation de son édito que nous publions régulièrement (voir page 9), «**Alternative Libertaire**» ne paraît plus en kiosque qu'une fois sur deux.

Comme l'écrit AL, «*Il apparaît incontournable de lancer une campagne politique sur la question de la liberté de la presse et sa remise en cause par la réforme de Presstalis*».

Proposons un objectif (lointain ?) pour une telle campagne : créer un pôle public - placé sous contrôle démocratique et non pas sous contrôle CPPAP - destiné à faciliter la circulation des informations et des idées, sur support papier, ou autres. Une Poste redevenue un service public pourrait y jouer un rôle éminent. Elle pourrait par exemple se substituer à Presstalis pour prendre en charge pour un coût réduit la diffusion des titres dans tous les points de vente, dans des conditions au moins aussi équitables que celles qui étaient définies dans la loi Bichet. Mieux que Lagardère, on pourrait faire !...



stricte dans l'application de certains critères et à revoir périodiquement tous les agréments qu'elle délivre. Résultat : depuis plus de dix ans, des milliers de revues ont été recalées à l'examen de renouvellement et la CPPAP les a privées du précieux «numéro de CPPAP» qui leur donnait droit au tarif postal préférentiel. La plupart ne s'en sont pas remis.

Il n'est pas facile de dresser un bilan chiffré des revues disparues. Car, s'ils veulent rester efficaces, les instigateurs de ces mécanismes liberticides n'ont pas intérêt à communiquer sur leurs performances. Ils exécutent leur basse besogne en restant extrêmement discrets, n'ayant de compte à rendre qu'à de farouches défenseurs des lois du marché. Il est probable qu'ils ne sont pas honnêtes non plus quand ils chiffrent «la perte» infligée à la Poste du fait de la distribution de la presse affectée d'un numéro de CPPA, aux environs de 300 millions d'euros par an. Quelques éléments font penser qu'en réalité, aujourd'hui, au regard de certains critères, le coût payé par les éditeurs de la presse non «ciblée» (voir encadré) est suffisamment élevé pour couvrir les frais réels de distribution et... pour permettre désormais à La Poste de verser des dividendes à l'Etat-patron. Les lois du marché sont certes de mieux en mieux appliquées; pour ce qui concerne la défense de la liberté d'expression, c'est autre chose...

Ne rencontrant quasiment aucune opposition, les intégristes de la religion libérale ont foncé, amplifiant les dégâts. En juillet 2004, des «négociations» tripartites, menées cette fois sous l'égide d'un conseiller maître à la Cour des Comptes (pour les apparences de justice et de

Les deux mamelles de la «grande» presse : ciblage et copinage

Les commissions tripartites, qui ont siégé à peu près tous les quatre ans de 1992 à 2008, ont été composées de représentants de l'Etat, de La Poste et de la (grande) Presse. Cette dernière a imposé la présence dans ces commissions des dirigeants de diverses Fédérations de Presse qui ont «négocié» au nom de tout le monde. Le parti de la presse et de l'argent, comme disait PLPL, a su ménager ses intérêts en introduisant un dispositif qui l'a dispensé en partie de payer les hausses successives de tarif... qu'il a imposé aux autres ! Le truc a consisté à définir une catégorie particulière de journaux, dite «*presse ciblée*», qui bénéficie d'une grille tarifaire allégée. On vous laisse deviner quels journaux figurent dans cette liste de «*presse ciblée*»... Mais, pour que la manœuvre ne soit pas trop voyante, des journaux sans lien avec l'oligarchie politique et économique ont été acceptés dans cette liste élaborée par la CPPAP.

Combien de temps ces «libéralités» à l'égard de quelques journaux critiques vont-elles encore durer ? On appris que l'hebdomadaire «*L'Affranchi de Chaumont*», fondé il y a 16 ans, s'est vu retirer en mai dernier le statut «*presse ciblée*». Il crie à l'injustice et se bat pour retrouver son statut, mais n'a d'autre choix, pour l'instant, que de demander à ses lecteurs d'assumer le prix de sa liberté.

C'est à toutes les revues aujourd'hui inscrites à la CPPAP qu'il faudrait, dans l'immédiat, accorder les tarifs postaux «*presse ciblée*». Il va falloir s'organiser et s'entraider pour que le combat que mène «*L'Affranchi de Chaumont*» soit aussi celui de **toutes** les revues.

rigueur), en présence du ministre de la culture et du ministre délégué à l'industrie (pour affirmer la solennité et l'irréversibilité de la démarche), aboutissent à un protocole d'accord applicable de 2005 à 2008, dont l'essentiel – d'une originalité folle – consiste en une «*revalorisation annuelle maîtrisée des tarifs*». Le même mauvais spectacle sera rejoué en juillet 2008 où des «*revalorisations maîtrisées*» ont été programmées jusqu'en 2015.

Passer à l'action

Tout laisse à penser hélas que, sans réaction coordonnée entre les équipes des revues, et avec l'appui de leurs lec-

trices et lecteurs, de nombreux journaux vont disparaître.

Nous proposons que les équipes éditrices et leurs lecteurs interpellent les autorités postales et politiques, et se mobilisent pour :

1) Dans l'immédiat, obtenir des responsables de la Poste qu'ils donnent des consignes à leurs agents à tous les niveaux pour que cesse le harcèlement des petites revues et pour que soient facilitées désormais les opérations d'expédition. Cette interpellation peut se faire à tous les niveaux de la Poste et/ou en direction du médiateur du groupe La Poste:

<http://www.laposte.fr/mediateurdugroupe>

2) Demander que les «accords» bidons, Presse-Etat-Poste élaborés sans aucune concertation avec les premiers concernés soient abrogés, pour que les tarifs d'expédition soient immédiatement alignés pour toutes les revues sur ceux de la «*presse ciblée*», avant de programmer de nouvelles baisses de ces tarifs qui inciteraient les éditeurs à diminuer la surface consacrée à la publicité.

3) Défendre des options politiques qui conduisent à reconstruire ce qui a été détruit en donnant à la Poste les moyens de tenir à nouveau un rôle important dans la circulation des informations et des idées portées par une presse libre.

Un collectif, pour l'instant composé de syndicalistes CGT et SUD et de membres de l'équipe d'ACC, s'est constitué dans le Haut-Rhin. Il cherche à coordonner les différentes revues intéressées.

Merci de lui transmettre toutes infos utiles. Pour le contacter adressez-vous à ACC qui transmettra.

Ce collectif prendra des initiatives dont vous pourrez être informés en visitant le site d'ACC à la rubrique «Presse libre en danger». Merci de diffuser autour de vous, et notamment aux équipes des autres revues, les infos qu'il contient.

Dossier presse alternative

Dans son n° 395 (novembre 2011), la revue «*Silence*» publie un dossier d'une dizaine de pages sur la presse alternative : «*Une ouverture, un décloisonnement, une autre manière de voir le monde, une manière de susciter une réflexion autre (...)* Elle permet de déconstruire, de prendre du recul, de désobéir». En rappelant toutes ses qualités et sa fonction démocratique essentielle, «*Silence*» nous rappelle opportunément que cette «petite» presse est indispensable, puisqu'elle joue un rôle qu'en aucun cas la «grande» presse ne peut jouer.

«*Silence*» profite de ce dossier pour épingleur «*le totalitarisme numérique*» qui a envahi aussi les milieux militants où «*on troque souvent les journaux et tracts pour des sites internet, des fils twitter ou des groupes Facebook. Pour nous, il faut se battre pour faire exister le papier, pour faire sortir les titres alternatifs du cercle des initiés et pour imposer leur existence au plus grand nombre*».

Les difficultés de faire vivre un journal sur support papier, «*Silence*» les connaît bien : l'année dernière la Poste a essayé de convaincre le mensuel d'effectuer ses envois sous enveloppe ou sous emballage plastique. Les responsables de la revue ont fait valoir que depuis le Grenelle de l'environnement il fallait aller vers une diminution des déchets et a demandé à La Poste – qui n'a pas répondu – «*de (lui) indiquer une méthode qui n'utilise pas de film plastique (très polluant) et consomme moins de papier qu'une bande*».

Si, depuis, «*Silence*» n'a pas reçu de nouvelles injonctions de la part de La Poste, ACC a fait l'objet début septembre d'une mise en demeure (voir dans notre dernier numéro «*ACC dans le collimateur des privatiseurs*» également mis en ligne sur notre site dans la catégorie «*Presse libre en danger*») : obligation nous est faite, à partir du 1er janvier 2012, d'envoyer nos 1400 exemplaires sous enveloppe ou sous film plastique. Une contrainte insurmontable pour nous. Nous avons appris qu'en l'espace de quelques semaines plusieurs revues haut-rhinoises ont reçu la même injonction. Preuve que les dirigeants de la Poste, localement et nationalement, ont décidé d'accélérer leur démarche destructrice.

Lectrices et lecteurs, au secours !

Presse libre en danger

(suite, mais pas fin)

Dans les numéros 228 et 229 nous vous avons parlé des menaces qui pèsent sur A Contre Courant du fait de nouvelles exigences de la Poste (mise sous enveloppe ou sous film plastique de tous nos envois).

Nous avons décidé de nous accrocher et de faire paraître le n° 231 fin janvier ou début février 2012. Et peut-être même de faire paraître les numéros suivants !... Cette décision n'a pas été prise comme ça, sur un coup de tête. On est hargneux, d'accord, mais ça ne suffirait pas. Nous paraîtrons en 2012 grâce aux soutiens d'anciens et de nouveaux lecteurs qui se sont (ré)abonnés ou qui ont «parrainé» de nouveaux abonnés. Qu'ils soient ici chaleureusement remerciés. Les moyens supplémentaires qu'ils nous ont ainsi accordés nous permettront de compenser la probable «sanction» financière que nous infligera la Poste. Merci aussi à toutes celles et à tous ceux qui nous ont écrit pour exprimer leur solidarité et se sont efforcés de faire connaître notre petite revue à ceux qui ne la connaissaient pas encore.

Non seulement on va paraître début 2012, mais on a aussi décidé de contribuer à mobiliser la petite presse, menacée, avant d'éventuellement disparaître. Nous avons pris l'initiative de constituer un collectif («Petite Presse Libre en Danger» (**PPLED**)) avec, au départ, quelques syndicalistes CGT et SUD et une petite revue de la CGT 68.

Vous trouverez ci-contre l'Appel de ce collectif auquel de nombreuses revues ont déjà répondu. Nous comptons à nouveau sur nos lectrices et lecteurs pour qu'ils fassent connaître cet appel aux éditeurs des revues qu'ils connaissent. Une pétition en ligne sous le titre «*la petite presse libre en danger*» <http://www.petitionpublique.fr/?pi=PPLED> circule. Vous pouvez la signer et la faire circuler en version électronique comme en version papier (dans ce cas, à envoyer à la BP d'ACC à Mulhouse).

D'autres initiatives seront prises. Celles et ceux qui sont intéressé-e-s pourront consulter notre site www.acontrecourant.org (catégorie «presse libre en danger») où nous nous efforçons de mettre en ligne toutes les informations utiles.

Appel à diffuser largement
(également disponible sur notre site internet
www.acontrecourant.org)

La petite presse libre en danger !

On le sait de longue date, la liberté d'expression est un acquis fragile, sans cesse menacé, et de bien diverses manières.

Depuis la Libération, il existe une réglementation des envois postaux de la Presse qui en régit tous les aspects, aussi bien les contraintes techniques que les tarifs d'acheminement. Cette réglementation, bien qu'imparfaite, a eu le mérite de permettre à de nombreuses petites publications d'entretenir la diversité des opinions dans des conditions matérielles acceptables, malgré la modicité de leurs moyens. Cela était possible notamment grâce à la mission de service public de La Poste, qui permettait de pratiquer des tarifs d'acheminement en-dessous du prix de revient.

Or, depuis quelques années, une évolution sournoise et continue rend de plus en plus difficile l'exercice de cette liberté, notamment pour les petites structures aux faibles moyens financiers et administratifs. Aujourd'hui, à ce stade, la survie de nombre de ces petites publications est en jeu. Encore quelques mois, et si rien n'est fait pour stopper cette évolution dramatique, la diversité d'opinion dans la Presse et la libre circulation des idées, auront vécu.

Voici les dernières mesures en cours d'application ou annoncées à brève échéance par la Direction du Courrier de La Poste :

- Obligation de mettre les revues sous enveloppe ou sous plastique pour continuer à bénéficier du tarif Presse. Celles qui persisteront à mettre sous bande se verront appliquer un tarif beaucoup plus onéreux. Pour l'expéditeur, la mise sous bande est pourtant moins gourmande en matériel et en manipulations, et elle favorise les économies d'énergie, mais La Poste n'en a cure.

- Obligation de porter les envois aux Centres de Tri au lieu du Bureau de Poste le plus proche, ce qui génère des déplacements conséquents pour les expéditeurs, particulièrement en zone rurale.

- Révision des tarifs Presse à la hausse échelonnée jusqu'en 2015 (nouvelle augmentation en janvier 2012).

- Obligation de mentionner le «numéro de tournée facteur» sur l'adresse du destinataire, que la revue doit se procurer à titre onéreux auprès d'un opérateur privé.

- Diverses autres contraintes qu'on ne peut détailler ici, mais qui compliquent fâcheusement la tâche des «clients» que sont devenues les petites revues. On peut résumer en disant que si ça continue dans ce sens, bientôt l'usager devra payer pour avoir le droit d'assurer le service lui-même.

Tout est fait pour compliquer la vie de la Petite Presse Indépendante, qui a souvent choisi de ne pas recourir à la publicité pour maintenir sa liberté d'expression. Toutes ces règles liberticides qui ne disent pas leur nom, s'abritent derrière des prétextes de rationalisation, de recherche de rentabilité, voire de responsabilisation de l'usager. Elles sont édictées par la Commission Tripartite Etat-Presses-Poste, dans laquelle seuls les grands groupes éditoriaux sont représentés, et qui s'appliquent à eux-mêmes des tarifs beaucoup plus avantageux qu'aux petites structures.

Pour stopper cette dérive mortifère, nous demandons que La Poste revienne à des pratiques favorables à l'exercice de la liberté d'expression,

notamment le respect de ses obligations découlant de sa mission de Service Public. Pour cela, nous demandons un moratoire sur toutes les mesures énumérées ci-dessus, l'application immédiate à toutes les petites revues du tarif allégé (dit tarif «ciblé») en vigueur pour la «grande» presse, en attendant une refonte de la CPPAP et de la Commission Tripartite dont la composition et la fonction devront tenir compte de la présence des petites revues dans le paysage médiatique français. Nous demandons également à l'Etat de régler ce qu'il doit à La Poste pour que celle-ci puisse assurer sa mission dans de bonnes conditions financières.

Il est temps pour les petits éditeurs de revues, ainsi que leurs lecteurs et les élus conscients de leurs responsabilités, de réagir fortement en direction de ceux qui prennent ces décisions ou qui sont chargés de les appliquer :

- En vous inscrivant, si vous êtes éditeurs d'une revue, à l'aide du formulaire d'inscription ci-dessous à l'adresse presselibreendanger@gmail.com pour que nous élargissions la base de nos correspondants et donnions davantage de poids à notre démarche face à la Poste et aux grands groupes de presse,
- En signant la pétition en ligne si vous êtes lecteur (ou éditeur)
- En publiant cet appel dans vos revues ou en écrivant des articles s'en inspirant, en le diffusant auprès des revues de votre connaissance pour les informer de ces menaces et les inviter à s'inscrire à l'aide du même bulletin.
- En proposant vous-mêmes des actions qui seront répercutées à l'ensemble des correspondants de la liste.
- Pour accéder au formulaire d'inscription : [cliquez ici](#) (ou voir l'encadré ci-dessous)

Lorsque nous serons assurés d'un nombre suffisant de correspondants, nous pourrions interpellier directement La Poste et les pouvoirs publics en notre nom, le Sénat et l'Assemblée Nationale, ainsi que les ministres en charge du dossier et les candidats à l'élection présidentielle, pour porter cette question injustement occultée sur le devant de la scène.

Pour en savoir plus sur les menaces qui pèsent sur la Petite Presse Libre, ou pour accéder à des documents étayant notre propos (notamment un projet de plateforme de revendications que nous vous invitons à améliorer), vous pouvez vous rendre sur le site www.acontrecourant.org (catégorie «presse libre en danger»)

N'attendons pas que l'irréparable se produise. Unissons-nous ! Réagissons !

Première ébauche de plateforme de revendications pour la petite presse libre

Nous invitons tous les éditeurs de presse libre ou tous les lecteurs intéressés à nous faire parvenir des propositions pour améliorer cette première ébauche de plateforme de revendications.

- Interruption de l'application des accords Etat-Presses-Poste qui ont été élaborés en dehors de toute concertation avec la presse libre et à ses dépens. Pour faire bénéficier, dans un premier temps, toutes les revues inscrites à la CPPAP du tarif allégé appliqué à la presse dite «ciblée» (Presse Information Politique et Générale (PIPG) et Quotidiens à Faibles Ressources Publicitaires QFRP)).

- Retrouver dans un deuxième temps une tarification du niveau de celle mise en place aux lendemains de la Libération en accordant des allègements différenciés, inversement proportionnels à la surface occupée par la publicité, de manière à créer un cercle vertueux libérant progressivement et au moins partiellement la presse de l'oligarchie économique et financière. Et en créant une péréquation allégeant les tarifs pour les publications à faible tirage, de manière à rappeler que la circulation des idées et des informations n'a rien à voir avec la recherche du profit.

- Redonner à la Poste et à ses agents les moyens d'assurer sa mission de service public de diffusion des idées. Cela passe dans l'immédiat par l'arrêt du harcèlement infligé aux petits éditeurs en matière de routage, de présentation et de facturation des envois et, au contraire, par la mise à disposition par la Poste de moyens facilitant ces tâches pour les déposants de petites revues. Cela passe ensuite par l'élargissement progressif de l'activité de la Poste à la diffusion des revues et journaux pour la vente au numéro, de manière à libérer la Presse des contraintes matérielles et financières qu'imposent les entreprises privées qui exercent aujourd'hui cette fonction.

- Redéfinir, en lieu et place des commissions tripartites Etats-Presses-Poste et de la CPPAP, un organisme démocratique qui déterminera les règles qui seront appliquées à toutes les revues qui auront reçu l'agrément de cet organisme.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Oui, en tant qu'éditeur, je m'inscris sur la liste des correspondants de presselibreendanger@gmail.com (ou j'envoie ce formulaire à A Contre Courant BP 12123 68060 MULHOUSE Cédex) afin de m'associer au mouvement de défense de la Petite Presse Libre mise à mal par les mesures prises à son encontre par les pouvoirs publics.

Nom de la personne, de l'Association, ou titre de la Revue :

Adresse courriel ou postale :

Le cas échéant, site Internet :

Presse libre en danger

4^{ème} épisode : Des surprises

Résumé des épisodes précédents

Quelques rappels pour celles et ceux qui n'auraient pas lu nos trois derniers numéros.

Cela couvrait depuis plus d'un an. La petite équipe éditrice d'«A Contre Courant» devait surmonter des contraintes de préparation d'envoi et de facturation de plus en plus lourdes exigées par la PIC (Plateforme Industrielle du Courrier) de Mulhouse. En septembre 2011, on nous prévient qu'à partir du 1er janvier 2012, à chaque envoi, les 1400 exemplaires de la revue devront être mis sous enveloppe ou sous film plastique. Une condition impossible à satisfaire avec nos petits moyens militants et financiers. Nous étions donc menacés dans notre existence. On décide alors de créer un collectif avec des syndicalistes CGT et SUD de la Poste et une autre revue éditée par la CGT du Haut-Rhin, «Contact 68», en butte aux mêmes difficultés qu'ACC. A chacune de nos parutions (voir les n° 228, 229 et 230 et tous les documents mis en ligne sur notre site www.acontrecourant.org, catégorie «presse libre en danger»), nous faisons le point sur la situation. De nombreux lecteurs nous expriment leur solidarité, des liens se créent avec d'autres revues et des informations s'échangent, surtout depuis le lancement d'un appel et d'une pétition sur internet.

Des surprises

Depuis fin décembre / début janvier, nous allons de surprise en surprise.

On nous fait d'abord savoir que la Poste a lancé un «nouveau produit» (c'est comme cela qu'ils parlent, en s'adressant à leur «clients» !) qui devrait nous intéresser, puisqu'il bénéficie du tarif presse. Ils l'appellent «*envoi à découvert*», ainsi décrit : «*L'envoi à découvert est une modalité de conditionnement des envois permettant aux éditeurs de presse de déposer les publications sans emballage*». Sans emballage ? Tiens donc !?... C'est tout le contraire des prescriptions émises jusqu'à présent par la Poste qui a toujours exigé qu'on se prépare, soit à une mise sous enveloppe, soit à une mise sous plastique des envois; de ce point de vue, les cadres zélés de la PIC Mulhouse n'avaient montré qu'un peu de précipitation et une hargne particulière pour exiger cette forme d'emballage impérativement dans le Haut-Rhin à partir de janvier 2012¹. La Poste - officiellement pour des raisons écologiques - va donc

accepter que l'envoi de notre premier numéro de 2012 se fasse dans les mêmes conditions que les précédents ? Oui, sans doute, nous répond-on, embarrassé, à la PIC Mulhouse.

On a eu du mal à y croire. Mais un courrier du 6 janvier émanant de la «direction Territoriale Alsace» (à Strasbourg) nous le confirme : «*Il apparaît qu'une inquiétude relative à un refus de prise en charge aux conditions Presse semble avoir été précédemment appréhendée à votre niveau (...) nous tenons à vous rassurer car la formulation utilisée (dans un courrier de septembre 2011) est à présent identifiée comme malvenue et indélicatesse*... De pareilles excuses sont également adressées à d'autres revues haut-rhinoises qui avaient été menacées ces derniers mois.

Autre surprise, qui vient d'encre plus haut : quelques jours plus tard, «A Contre Courant» est contacté par téléphone par le responsable de la région Grand Est, chargé de la presse à la Poste, lequel, manifestement, recherche l'apaisement en tenant un discours de «postier» très soucieux du bon fonctionnement du service public et qui prend en considération les difficultés auxquelles sont confrontés les éditeurs de petite presse. Etonnant, non ?

Il est évident que le scénario aurait été différent si la mobilisation de militants, d'éditeurs de revues, de syndicalistes, et la vôtre, lectrices et lecteurs, n'avait pas eu lieu, ou était restée timide ou invisible.

Les 830 signatures - et nous espérons que ce n'est qu'un début ! - rassemblées en un mois au bas de la pétition «*la petite presse libre en danger*» (<http://www.petitionpublique.fr/?pi=PPLED>) a donné une indication de l'élan de solidarité, vérifiable en ligne par ceux qui l'apprécient, comme par ceux qui l'apprécient moins. La disponibilité permanente de la liste des signataires a permis de donner à l'action une dimension plus collective en favorisant les contacts et les échanges d'informations, d'où naîtront de nouvelles initiatives.

Ces premiers résultats un peu inattendus nous réconfortent. Nous remercions vivement toutes celles et tous ceux qui les ont rendus possibles. On s'autorise à penser, au moment de la confection de ce numéro, qu'il sera diffusé normalement au tarif presse. On s'autorise aussi une augmentation (exceptionnelle) de la pagination : le sur-

coût pourra être financé en puisant dans la réserve que nous avons constituée -à partir des dons et des nouveaux abonnements, encore merci !- pour payer la lourde surtaxe dont on nous menaçait. Inconvénient de tout cela : un retard de parution du présent numéro, imputable à la surcharge de travail qu'encaisse mal notre trop petite équipe.

Des questions

Mais il faut raison garder : on bénéficie, au mieux, d'un répit. La vigilance s'impose, des questions se posent, la mobilisation doit se poursuivre.

La PIC Mulhouse continue à nous em... avec des exigences d'adjudant à la masse (cf ACC n° 228) en nous obligeant à traverser toute la ville pour déposer quelques exemplaires «complémentaires», sous plis séparés pour deux numéros au même destinataire, avec, pour chaque numéro, un bordereau 1289 A dûment rempli. Et d'inraisonnables trasseries nous obligent toujours à renoncer à l'insertion d'encarts lors de l'expédition du numéro «normal» (cf la dernière page).

Il faut s'attendre (après les élections ?) à de nouvelles menaces concernant l'emballage de nos envois puisque, dans les courriers d'excuse adressés à toutes les revues haut-rhinoises, il est fait mention de l'attente par la Poste «*d'une évolution favorable du conditionnement de la publication*». Mais alors à quoi sert-il d'avoir lancé le «nouveau produit» appelé «*envoi à découvert*» ? Le conditionnement sous bande ou étiquette auto-collante actuellement utilisé par les revues qui ont été menacées n'est-il pas conforme à la définition de cet «*envoi à découvert* ?». Eh bien non, figurez-vous, car des conditions, inaccessibles pour la plupart des petites revues, ont été ajoutées à la définition du «produit». Du genre : poids minimal de 50 grammes, dimensions minimales, des exigences concernant les positions et tailles des caractères composant l'adresse, exclusion des multiples, etc... L'adjudant n'aura que l'embarras du choix.

Dans ces conditions, une revendication s'impose pour l'immédiat : que toutes les revues actuellement expédiées sous bande se voient accorder sans délai et sans restriction le statut d'«*envoi à découvert*», pour mettre définitivement l'adjudant dans l'impossibilité d'imaginer quelque entrave perverse. Voilà une raison pour poursuivre la mobilisation, signer et faire signer la pétition. Mais ce n'est de loin pas la seule. Car, sur l'essentiel, rien n'est gagné.

L'essentiel et l'action

En effet, le plan d'application des hausses de tarif postal mis en place depuis une quinzaine d'années dans le cadre des accords «Etat-Poste», concoctés sans la petite presse et à ses dépens, se poursuit. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2012, la hausse est de 6,14% ! Cela doit continuer au moins jusqu'en 2016. Des milliers de revues ont déjà disparues, (ou ne sont pas apparues) du fait de ces augmentations. Des milliers vont encore disparaître si rien n'est fait pour arrêter ce rouleau compresseur liberticide.

Le problème est ancien et se pose dans tous les pays. C'est celui des aides publiques à la presse et des critères de répartition qui relèvent de choix éminemment politiques. Dans un article publié dans le «Monde Diplomatique» de février 1990², son directeur, Claude Julien, pointait déjà à ce sujet des dérives favorisant les concentrations sous forme de grandes «entreprises» de presse et la prolifération publicitaire financée par le contribuable.

Il y a plusieurs types d'aides à la presse. Celle qui nous concerne ici est l'aide postale qui aurait représentée³ en gros, en 2010, un peu plus du 1/4 d'un total d'environ un milliard d'euros consacré d'abord à soutenir de diverses manières les grands titres politiquement corrects. Comme par hasard, c'est la seule dont pouvait bénéficier la petite presse, à savoir l'aide postale, qui est dans le collimateur des libéraux ces dernières années.

Les choses vont-elles changer ? A croire les promesses du candidat PS, oui. Hollande veut orienter les aides en «*grande majorité vers la presse qui s'adresse au citoyen*». Si cette promesse est aussi bien tenue que celle de Mitterrand qui prétendait en 1981- dans la ligne des ordonnances de 1944 - s'attaquer à la concentration des titres dans des grands groupes, ce n'est pas gagné, foi de Crédit Mutuel ! Un autre indice pourrait laisser penser à une évolution : il y a quelques jours, la Commission Européenne vient d'autoriser l'Etat français à verser à la Poste une compensation de près de deux milliards d'euros pour la période 2008-2012. En clair, la Poste est notamment autorisée à distribuer la presse à perte en demandant à l'Etat de payer, y compris pour 2012, sans pour autant se faire accuser de porter atteinte à la concurrence libre et non faussée. Est-ce pour cela que la Poste vient de s'autoriser à créer le nouveau «produit» «*envoi à découvert*» ?...

Une chose est sûre, lectrices et lecteurs, il faut se mobiliser ! En signant et en faisant signer la pétition. En insistant auprès des équipes éditrices de vos revues préférées pour qu'elles signent aussi et publient des articles sur le sujet. Nous nous efforcerons de mettre à jour et en ligne la liste des revues qui se sont déjà impliquées, ainsi que les dernières informations et les documents utiles.

Ah ! si d'autres équipes, éditrices ou non, pouvaient s'impliquer et prendre des initiatives, ça nous arrangerait bien, car on a du mal à suivre. Et ce serait un début de réalisation de ce projet un peu fou, mais nécessaire, qui consisterait à mettre sur pied un collectif national capable de faire entendre la voix de la petite presse.

Mulhouse, le 2 février 2012

1) Il y a souvent des volontaires en Alsace pour engager des «opérations pilote» qui préparent la généralisation de graves régressions. En l'occurrence, l'opération s'est terminée par un crash ; l'enquête déterminera (peut-être) qui a lancé le missile...

2) Nous mettons cet article de février 1990 en ligne sur le site www.acontrecourant.org, catégorie «presse libre en danger». Vous y trouverez aussi le projet de plateforme revendicative en partie inspirée de l'article de Claude Julien, et d'autres documents utiles pour l'action.

3) Les chiffres officiels sont à prendre avec des pincettes. On sait, par exemple, que l'Etat ne rembourse pas, ou mal, les sommes que la Poste prétend avoir perdues en distribuant la presse à un tarif préférentiel. Et comment la Poste s'y prend-elle pour évaluer le coût d'acheminement d'un exemplaire ?...

Les nouveaux chiens de garde

La classe dominante accapare tout, s'octroie tous les droits. Si la petite presse libre se voit sournoisement et progressivement interdite d'accès aux différents canaux de distribution comme la Poste ou Presstalis (ex NMPP), qui ont longtemps assuré des missions de service public, un documentaire dérangeant comme «*Les nouveaux chiens de garde*» n'a pas non plus accès aux chaînes de télévision publiques pour sa diffusion. Qui va lancer une pétition et des actions pour exiger la programmation sur la 2, à 20h 30, des «*nouveaux chiens de garde*» suivie d'un débat animé par les réalisateurs (Gilles Balbastre et Yannick Kergoat) et les scénaristes (Serge Halimi, Pierre Rimbert, Renaud Lambert) ? Il est probable qu'il faudrait au moins réussir à créer une situation pré-révolutionnaire pour obliger lesdits «chiens de garde» à laisser dévoiler leur avilissement au grand jour. Les maîtres qui les paient ont suffisamment de gratitude et de moyens pour les protéger de ce déshonneur et faire, comme l'a dit le «*Canard enchaîné*», que ce documentaire reste interdit de télé jusqu'à la saint-glinglin...

Mais, quand même, ça vaudrait le coup de se mobiliser. On ne serait pas tellement occupé par une autre pétition et d'autres actions sur la «Petite presse libre en danger» qu'on essaierait, au moins pour rappeler qu'on n'accepte pas que les chaînes de télévision soient confisquées par une caste arrogante au service du capital, pour souligner aussi que ce documentaire est à la fois éducatif et amusant et (vous) convaincre d'aller le voir, absolument ! Pour savoir où il sera projeté - avec débat - ces prochaines semaines consultez la page <http://www.lesnouveauxchiensdegarde.com/>

Médiacritique(s)

L'association Acrimed, qui a contribué à la réalisation du film «les nouveaux chiens de garde», fait paraître depuis octobre dernier un magazine trimestriel, intitulé «**Médiacritique(s)**», disponible en kiosque ou par abonnement. Acrimed est depuis longtemps un site internet de critique des médias. Pourquoi un magazine papier ? «*Tous les supports sont bons pour rendre accessible cette critique, et pour donner les moyens à ceux qui la soutiennent de la partager et de la diffuser. En second lieu parce que nous avons conscience des limites de l'outil internet (lecture à l'écran, tendance au zapping, surcharge d'informations...), et savons que rien ne remplacera définitivement le papier*» affirme l'équipe réalisatrice dans l'édito du n° 1, pour conclure : «*Si un autre monde est possible, d'autres médias le sont aussi. Pour qu'un autre monde soit possible, d'autres médias sont nécessaires. Médiacritiques(s) est l'un d'entre eux.*»

Le n° 2 (janvier 2012) vient de paraître, avec, au sommaire, un dossier «*sexisme médiatique*». Encore une revue que les dirigeants/privatiseurs de la Poste n'accepteront de distribuer à tarif réduit qu'à contrecœur... à supposer que la CPPAP veuille bien accorder son agrément.

On ne résiste pas à l'envie de reproduire deux des citations publiées sur la dernière page du n° 2. Elles sont l'oeuvre des «indignés» aux Etats-Unis et en Espagne, stimulés par un mouvement social dynamique : «*Si vous n'y prenez garde, les journaux vous feront haïr les opprimés et adorer ceux qui les oppriment*». Et : «*Les politiques nous pissent dessus. Les médias disent qu'il pleut.*» Il y en a d'autres, aussi percutantes.

Pour les découvrir toutes, il faut vous abonner ! Le bulletin d'abonnement et le chèque à l'ordre d' «*Action-Critique-Médias*» sont à envoyer à l'adresse : Action-Critique-Médias 39 rue du Faubourg St Martin 75010 PARIS. Abonnement pour un an (soit 4 numéros) : 15 euros (soutien 20 euros ou plus). Tél : 09 52 86 52 91. Courriel : mediacritiques@acrimed.org